REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_249

OBJET :

FINANCES

GESTION BUDGETAIRE 2023

BUDGET GENERAL

APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N° 1

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **10 JUILLET 2023 –** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 3 juillet 2023 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 11 juillet 2023*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de **33** sur lesquels il y avait **26** membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués,* Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Catherine REMY-MENU, Gaëtan REDEUILH, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux.*

Absent avec excuses : Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Jacky BARRAUD, *adjoints,* Martine SCHMÜCK, *conseillère municipale déléguée,* Delphine DEBATISSE, Valérie MACHON et Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux.*

Absent sans excuse :

Secrétaire élue pour la durée de la session : Andrée RICCETTI

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER	Jean-Luc CHERVIN
Eric MICHAUD	Richard MOUSSE
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Martine SCHMÜCK	Isabelle BERTHELOT
Delphine DEBATISSE	Andrée RICCETTI
Valérie MACHON	Chantal LACOUR
Bernard JACQUOLETTO	Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20230710-DCM_2023_249-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/07/2023
Affichage : 11/07/2023

Ville de Riorges
Délibération du Conseil municipal du 10 juillet 2023 **DCM_2023_249**

FINANCES

GESTION BUDGETAIRE 2023
BUDGET GENERAL
APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°1

Nabih Nejjar, adjoint au maire, en charge des finances et du personnel expose à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 23-42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives

Vu la délibération n°2023_176 du 16 mars 2023 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2023

Il est proposé à l'assemblée d'ajuster les crédits du budget général :

En dépenses de fonctionnement : La décision qui est proposée intègre des réajustements sur le chapitre 011 « Charges à caractère général » qui concernent notamment des honoraires ainsi que des régularisations de crédits pour le service associations.
Le chapitre 012 « charges de personnel » est crédité de 72 000€ pour faire face à l'augmentation du point d'indice et à une indemnisation suite à une décision de justice.
Le chapitre 65 est essentiellement concerné par le versement d'une subvention.

Les recettes de fonctionnement sont composées par l'inscription de la dotation de solidarité urbaine (94 460€), une subvention de fonctionnement et des réajustements sur les recettes des services culturel et associations.

Le montant total de la section de fonctionnement est de 124 250.90€.

En investissement les dépenses retracent des transferts entre opération, les crédits nouveaux concernent notamment les travaux de la rue P Semard et des travaux sur l'éclairage public.

En recettes d'investissement on retrouve essentiellement une subvention pour le GS Pontet et le virement de la section de fonctionnement

La section d'investissement s'élève à 43 000.90€

Le détail des écritures est retracé dans le tableau joint en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette décision modificative n° 1 du budget général 2023.

Riorges, le 11 juillet 2023

La secrétaire de séance,
Andrée RICCETTI

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN